



WORLD CUSTOMS ORGANIZATION



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

ET

LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES TUNISIENNES

CONCERNANT LA CREATION D'UN CENTRE REGIONAL DE FORMATION

DE L'ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

A TUNIS, TUNISIE

**Protocole d'accord
entre l'Organisation mondiale des douanes et
la Direction générale des douanes tunisiennes
concernant la création d'un Centre régional de formation
de l'Organisation mondiale des douanes à Tunis, Tunisie**

L'Organisation mondiale des douanes¹, ci-après dénommée l'OMD, et la Direction générale des douanes tunisiennes, ci-après conjointement dénommées « les Parties » :

CONSCIENTES des défis considérables auxquels les administrations des douanes doivent faire face en raison de l'augmentation des volumes d'échanges, de la mondialisation des échanges et de l'intégration régionale,

CONSCIENTES que l'évolution des structures du commerce, la nécessité d'améliorer la facilitation des échanges et d'augmenter la production avec des moyens limités appellent un renforcement de la coopération entre les administrations des douanes et avec l'OMD,

RECONNAISSANT que la coopération internationale et régionale constitue un cadre utile pour la promotion de l'efficacité de la douane,

RECONNAISSANT que la diffusion des renseignements, la formation et l'assistance technique sont indispensables à la mise en œuvre uniforme des conventions, recommandations et autres normes internationales importantes ayant trait à la douane,

RECONNAISSANT que l'OMD dispense une formation et apporte une assistance technique utiles et pertinentes à ses Membres,

RECONNAISSANT le soutien important apporté par la Tunisie à l'OMD dans les efforts qu'elle déploie pour fournir une assistance aux Membres de l'OMD, et les possibilités qu'offre la Tunisie à cet égard,

Conviennent de ce qui suit :

Article premier

L'OMD et l'Administration des douanes tunisienne établissent un Centre régional de formation de l'OMD, ci-après dénommé Centre de formation, à Tunis, Tunisie. L'OMD utilise les installations du Centre de formation aux fins des réunions consacrées à la formation régionale, à l'assistance technique et aux autres événements ayant trait à la douane.

Article 2

Afin d'atteindre les objectifs visés à l'article 1, l'Administration des douanes tunisienne met à la disposition de l'OMD son Ecole nationale des douanes, sise à Foundouk Jedid-Nabeul.

¹ Créée en 1952 sous le nom de Conseil de coopération douanière.

Article 3

L'Administration des douanes tunisienne demeure propriétaire de l'Ecole nationale des douanes et continue à la gérer et à l'utiliser pour ses programmes de formation nationaux et internationaux.

Article 4

1. Les Parties s'informent mutuellement de leurs programmes de formation respectifs en vue de définir les modalités d'utilisation des installations du Centre régional de formation. Moyennant un préavis qui ne saurait être inférieur à deux mois, l'OMD notifie l'Administration des douanes tunisienne de chaque événement prévu et lui communique les renseignements nécessaires en vue de confirmer cet événement.
2. Dans un délai d'un mois à compter de la signature du présent Protocole d'accord, les Parties désignent les fonctionnaires de liaison chargés de coordonner toute question découlant de sa mise en œuvre.

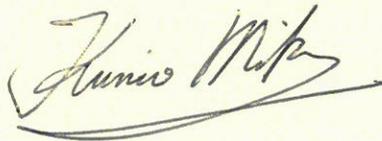
Article 5

L'Administration des douanes met à la disposition de l'OMD des salles de cours, y compris le matériel pédagogique habituel, des salles de réunions, et autres installations de soutien du Centre de formation.

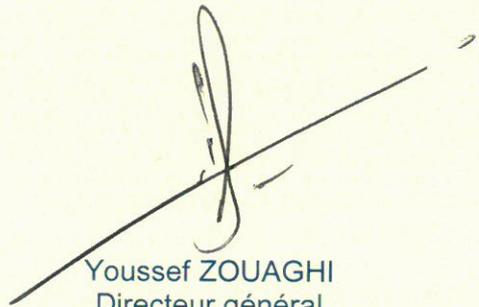
Article 6

1. Le présent Protocole d'accord entre en vigueur à la date de sa signature.
2. Chacune des Parties peut à tout moment mettre fin au présent Protocole d'accord par notification écrite. Le présent Protocole d'accord sera réputé caduc dès réception de ladite notification par l'autre Partie.
3. Le présent Protocole d'accord peut être amendé par écrit par consentement mutuel des Parties.

Fait à Bruxelles, le 30 juin 2018 en deux exemplaires originaux dans la langue française.



Kunio MIKURIYA
Secrétaire général
Pour l'Organisation mondiale des douanes.



Youssef ZOUAGHI
Directeur général
Pour l'Administration des douanes tunisienne.